



Legal Services / Services juridiques
P.O. Box/C.P.6000 Fredericton, NB
E3B 5H1 Tel/Tel. (506) 462-5100
Fax/Télec. (506) 453-3275

Notre dossier : 3693-LIT

PAR COURRIEL

Le 24 juin 2019

Jennifer Cox

Avocate de la Commission pour l'Enquête
nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
j.cox@mniwg-ffada.ca

Bryan Zandberg

Greffier
Enquête nationale sur les femmes et les
filles disparues et assassinées
b.zandberg@mniwg-ffada.ca

Madame Cox,

Monsieur Zandberg,

**Objet : Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et
assassinées : projet d'ordonnance de protection de la sécurisation
culturelle**

À la suite du courriel de Madame Deroche de vendredi après-midi prolongeant l'échéance de soumission des observations sur le projet d'ordonnance de protection de la sécurisation culturelle, le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite exprimer sa position. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de vous communiquer nos observations concernant le projet d'ordonnance de protection de la sécurisation culturelle reçu le 18 juin 2019.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souscrit aux commentaires transmis à l'Enquête nationale par le gouvernement du Canada dans sa lettre datée du 21 juin 2019.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Heather M. Hobart

Avocate au ministère de la Justice et au Cabinet du procureur général
Direction des services juridiques
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

HMH/jf

